

Journée thématique d'échange (Réseau paysage Occitanie)

« la démarche Grand Site de France du
cirque de Navacelles : une source
d'inspiration pour la gestion des
territoires »

Blandas (Gard) 1/06/2018



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Diaporama : Marc Estében,
inspecteur des sites

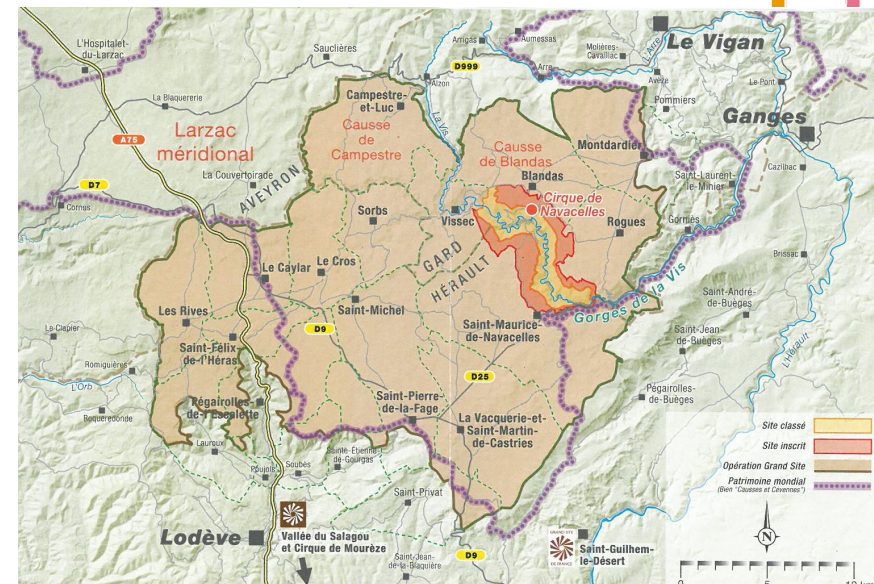
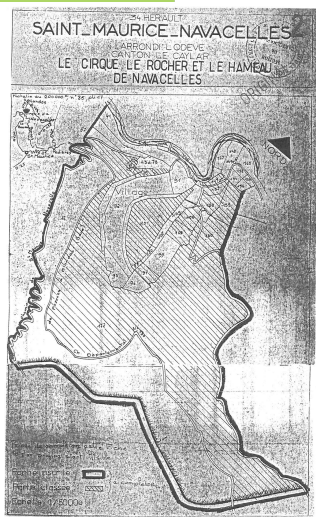
Occitanie

Navacelles , du site classé au label Grand Site de France :

- évolution du site classé , genèse de l'opération grand site (OGS), objectifs (Marc Estében , inspecteur des sites) : Navacelles , site témoin de l'évolution de la prise en compte du patrimoine , des ses enjeux et des outils à mettre en œuvre au service du territoire
- la structuration progressive de la gouvernance (Laurent Pons ,Président du Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles)

Du site classé ponctuel de 1942 ...quelques hectares

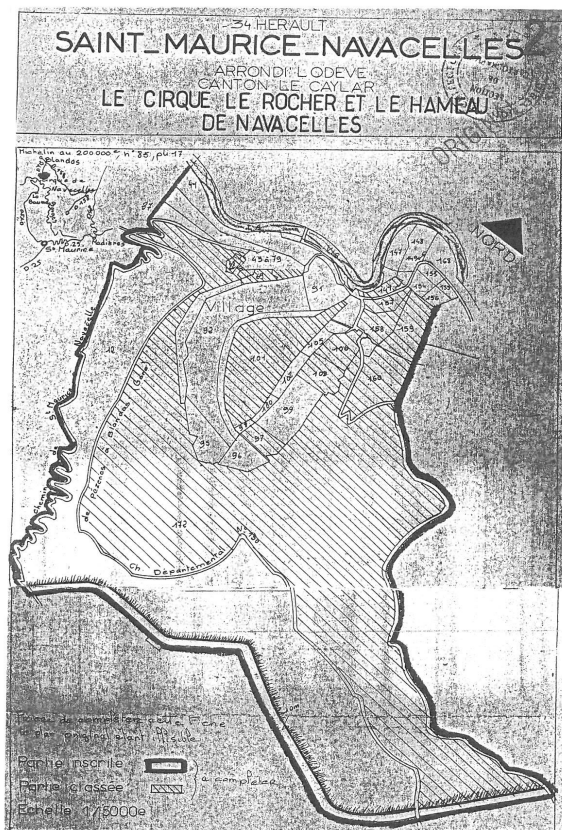
au site classé de 2018(1291ha , ext. en cours env. 5200 ha) et au territoire du Grand Site (46 000 ha)



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

Un intérêt précoce pour Navacelles et son site mais dans des limites très étroites et peu pertinentes (contexte historique particulier et usage des sites ponctuels, sites cartes postales) :

1ère protection : 1942 , site inscrit et site classé sur une portion du versant héraultais du cirque de Navacelles (quelques dizaines d'ha)



Le site classé ponctuel de 1942 (versant à l'ombre)



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

Rappel historique : Les trente glorieuses (1945 / 1975) et l'évolution des paysages



Les trente glorieuses (1945 /1975) et l'évolution de la protection des sites

Le boom économique des 30 glorieuses (industrialisation ,urbanisation, grands équipements...) accompagné de la désertification rurale : consommation de l'espace et évolution des paysages .

-engendre une prise de conscience de la dégradation de l'environnement

-suscite la création du ministère de l'environnement ...et du cadre de vie (années 70)

-justifie une production législative protectrice abondante (secteurs sauvegardés , parcs nationaux , réserves naturelles ...)

-nourri la réflexion écologique (notion d'écosystème , d'habitat , entités spatiales et fonctionnelles cohérentes ...) et d'aménagement du territoire (DATAR)...

-entraîne un retentissement sur la protection des sites. Il porte :

*sur leur surface : du paysage carte postale ponctuel au paysage témoin

(cf déclaration du Conseil d'État de 1983)

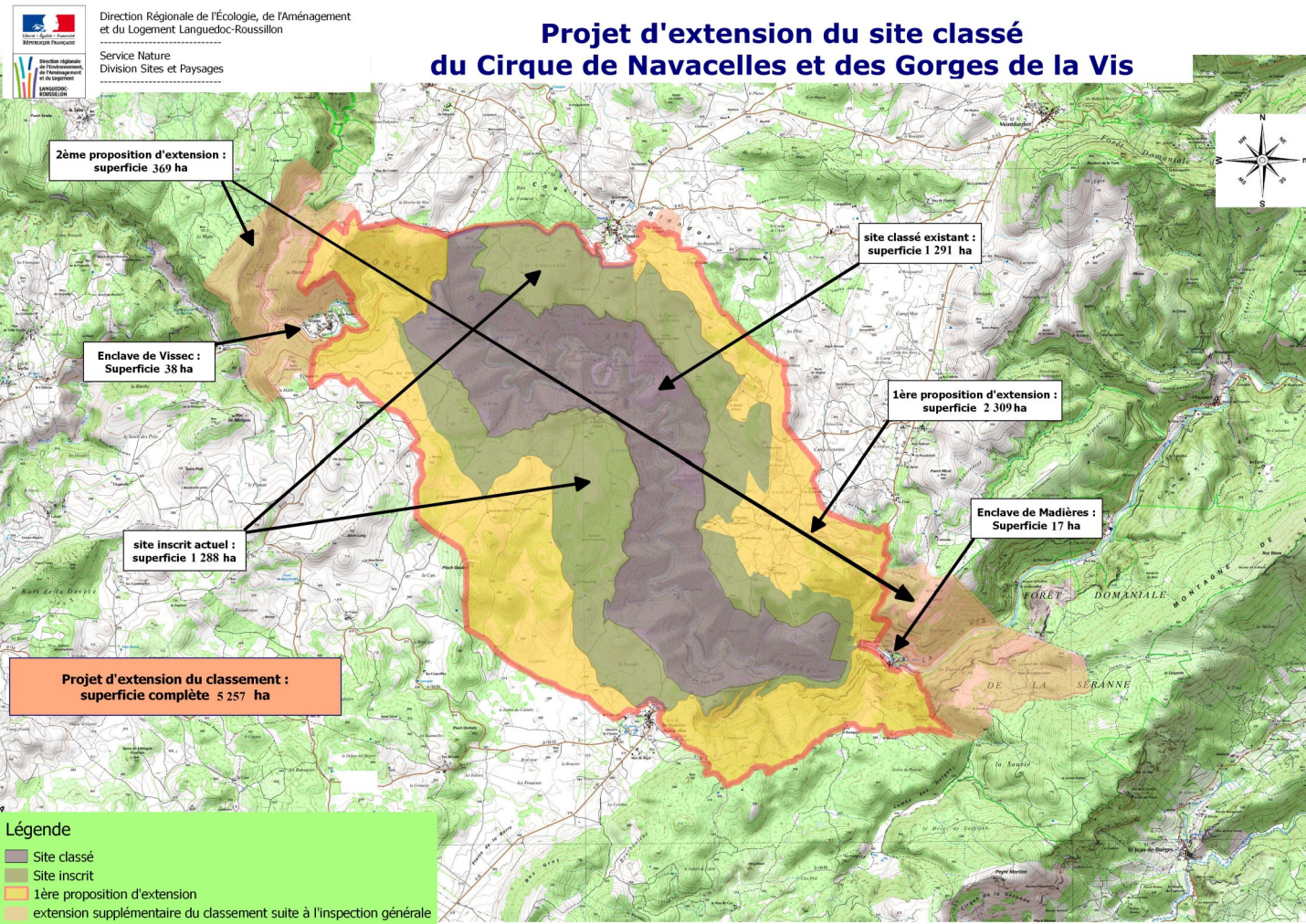
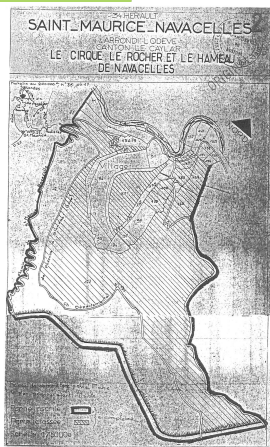
*sur leur gestion : Pour répondre à l'évolution paysagère des espaces classés désormais beaucoup plus vaste, le Ministère de l'environnement invente **les Opérations Grands Sites** , opérations expérimentales de gestion partenariales des sites entre les Collectivités et l'État (Etat des lieux , diagnostic, projet et programme d'actions pour le site)



Les évolutions du site de Navacelles durant les 30 glorieuses

-le site de Navacelles est retenu en 1976 par le CIQV (comité interministériel à la qualité de la vie) avec une quinzaine d'autres sites en France, pour expérimenter les Opérations Grands Sites

-L'extension du site classé est mis à l'étude , de manière concomitante. Il aboutira en 1983 au classement de la totalité du cirque et de l'ensemble géomorphologique et paysager des gorges de la Vis. (La bordure du causse sera inscrite en 1993 , le projet d'extension du site classé englobant le site inscrit et lui donnant une meilleure assise paysagère est en cours .Il portera la surface totale du site classé à 5200 ha)



Du classement au label Grand Site de France ,une longue marche !

1-La démarche de **classement** comme occasion d'interpeller les différents acteurs sur l'état du site et sur les perspectives souhaitées pour celui ci et pour le territoire :

- Le questionnement des élus sur les effets du classement , avantages ,inconvénients (des contraintes pour le développement ou un outil pour un développement harmonieux ?),
- Le constat partagé avec l'Etat de l'état du site , des conditions d'accueil , du faible impact économique des visiteurs ...de la déprise agricole , du dépeuplement...

*Le **classement nécessaire**(pour affirmer et partager un enjeu patrimonial et générer un développement respectueux du site et de son territoire)mais **pas suffisant***

2-l'**Opération Grand Site** comme expression d'une dynamique locale et concrétisation d'un projet de territoire engageant le patrimoine culturel ,naturel, agricole, architectural et paysager :

Une **structuration progressive de la gouvernance** (de la commune au syndicat mixte), une autre **échelle de travail et de nouveaux moyens** (le Syndicat mixte s'appuie sur les Communauté de Communes), le **rôle des copil** ,cotech , cdnps dans **l'élaboration des programmes** et du projet de territoire , **l'appropriation des projets et leur financement (CPER)** , des actions conduites en site classé mais aussi sur le territoire du Grand Site (hors site classé).

Rappel des principes fondamentaux des OGS

- Une **démarche partenariale** entre l'État et les Collectivités Territoriales

- **3 objectifs** : protéger et restaurer le site

- améliorer l'accueil du public

- contribuer au développement local dans le respect des habitants

- **4 conditions d'éligibilité**:

- être un site classé sur une partie significative du territoire

- être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique ou de forte notoriété

- connaître des difficultés d'entretien et de gestion liées à sa fréquentation

- faire l'objet d'une volonté locale forte de préservation et gestion (structure de gestion, projet et programme d'actions)



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

Les objectifs de l'OGS pour le territoire de Navacelles (cf programme 2012 et programme label 2017/2023)

En résumé 3 grands objectifs (programme OGS 2012)

1-préserver le coeur du site (extension site classé, schéma directeur du cirque) puis **le territoire du Grand Site** dans son entier (Actions rénovation du patrimoine , élaboration et mise en oeuvre charte architecturale et paysagère...)

2-Mieux accueillir (plan de circulation et de stationnement -navettes , parkings- ,schéma interprétation du patrimoine , relais Grands Sites ...)

3- Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire (valoriser l'activité agri-pastorale dans les approches touristiques : boutique terroir et leur cahier des charges , vente directe , visites exploitation ...); (organiser un tourisme durable:schéma activités pleine nature , animation réseau acteurs , développement offre hébergement...)



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

Des objectifs confirmés dans le programme à 6 ans du label Grand Site de France (2017/2023)

1- Améliorer la gestion du coeur du Grand Site (réhabilitation espaces publics hameau Navacelles , liaisons belvédères ...) et la qualité du paysage du Grand Site (charte et assistance CAUE, actions ouverture des milieux , signalétique ...)

2-Faire du Grand site un catalyseur pour les ressources locales (accompagnement mutations agriculture , interprétation , développement activités pleine nature ..).

3- Assurer pleinement le rôle d'opérateur Causses et Cévennes(convention avec l'Entente Causse Cévennes pour la mise en oeuvre des actions du plan de gestion du bien UNESCO



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

Navacelles et ses 3 programmes consécutifs : les effets dans le site classé et sur le territoire écrivain du Grand Site

1^{er} programme : validé par CDNPS et Ministère (années 80):

Contenu principal : Restaurations (pavage de rue hameau Navacelles , enfouissement éclairage , restauration moulin de la foux ..

Maîtrise d'Ouvrage : commune puis association de communes

Constat : volonté locale mais faiblesse des moyens , pas d'ingénierie, peu de lisibilité des programmes et des projets et de leur financement sur la durée (réunions de programmation inter services limitées DIREN , STAP), interventions limitées au site classé...



Ferme
belvédère de la
Baume Auriol



Pavage
hameau
Navacelles



La Baume auriol



Moulin de la Foux



Liberté • Égalité
RÉPUBLIQUE

Direction
régionale
l'environnement
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

2ème programme : validé par CDNPS et Ministère (années 2000):

Contenu principal : nombreuses études cadre (schéma de gestion , études circulation , schéma interprétation ...) opérations en site classé ou inscrit et hors site, problématique et partenariats élargis (Natura 2000, MAE ...UNESCO ...)

Maitre d'Ouvrage : Syndicat mixte , Autres

Constat : amélioration significative des moyens avec la création du Syndicat mixte (personnel dédié), fonctionnement adapté des copil et cotech réunissant l'ensemble des acteurs et financeurs , meilleure visibilité de la programmation (OGS inscrites au CPER) , nouvelle échelle d'intervention (du site classé au territoire du Grand Site)





Belvédère de
Blandas



Maison de site du
belvédère de
Blandas



Ferme de la
Prunarède



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

Le label GSF et son programme à 6 ans :

Contenu principal : opérations en site protégé (réhabilitation paysagère du hameau de Navacelles au coeur du cirque ...) et hors site (en lien avec Entente causse et cévennes , CPIE) , poursuite assistance architecturale et application de la charte (convention 2 CAUE) ...

MO : Communautés de communes , Syndicat mixte, Autres ...

Constat : nouvelle échelle d'intervention (du site classé au territoire du Grand Site)
Nécessaire rapprochement et mise en cohérence GSF /GSO
Synthèse des politiques publiques (conférence paysage annuelle)



Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie





Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie

En résumé ,

Structuration progressive de la gouvernance à partir d'un constat partagé de l'Etat et des collectivités sur la **nécessité de protéger** mais également de **gérer** de manière active .

La **structuration progressive de la gouvernance** a permis un **changement de moyen** (par rapport aux communes) et un **changement d'échelle** en définissant le territoire du Grand site, écrin du site classé

Les **coech et copil** ont permis d'accompagner l'élaboration des programmes et projets et de les partager avec l'ensemble des partenaires notamment les financeurs . **L'inscription des OGS dans les CPER a constitué un signal fort** du partenariat entre l'État et la Région pour la mise en œuvre de la politique nationale des grands sites

L'OGS contribue de fait avec ses 3 axes et leur concrétisation à la définition d'un véritable **projet de territoire** bâti sur le **patrimoine** .

La **conférence paysage** proposée annuellement sera l'occasion de faire le bilan du partenariat établi avec Etat , CPIE (Natura 2000 et ouverture des milieux), Entente Causses et Cévennes (Observatoires), CAUE 30 et 34 (assistance architecturale)

Merci de votre attention



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction
régionale de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Occitanie**